

Libéralisation des marchés de l'électricité

## Libéraliser oui, mais pas sans mesures connexes

L'Europe libéralise ses marchés de l'électricité. D'ici peu de temps, tous les intéressés auront accès aux réseaux. Le Parlement suisse est en train d'examiner la loi sur le marché de l'électricité (LME).

### Libre accès aux réseaux

La LME entend garantir aux fournisseurs ainsi qu'aux consommateurs d'électricité un accès équitable aux réseaux, et donc le libre choix du fournisseur de courant. Le projet de loi prévoit une ouverture par étapes, étalée sur 6 ans, à partir de 2001. Ainsi, en 2007, les consommateurs pourront choisir librement leurs fournisseurs. A ce moment, les réseaux devront être mis à la disposition de tous, contre rétribution de l'acheminement. Le réseau suisse à haute tension sera regroupé dans une société d'exploitation unique. La libéralisation du marché soulève trois types de problèmes, auxquels la redevance promotionnelle apporte des solutions réelles.

### Les problèmes

#### • Menace sur l'énergie hydraulique

Premièrement, la concurrence représente une menace économique pour les cen-

trales hydrauliques, dont les coûts de production sont comparativement élevés. Comme les prix de l'électricité baisseront en moyenne de 3 à 5 centimes par kilowattheure, une partie des investissements consentis ne pourront plus être couverts. La plupart des centrales hydrauliques concernées par ce problème sont des installations récemment construites ou rénovées.

D'autre part, beaucoup d'anciennes centrales devront procéder à des investissements pour leur rénovation et leur remplacement au cours des années à venir. La rentabilité va ainsi baisser, raison pour laquelle les investissements nécessaires ris-

### En résumé

La libéralisation du marché de l'électricité doit être acceptable à la fois sur le plan social et environnemental. Elle doit profiter aux consommateurs comme à l'économie, sans désavantager la force hydraulique, les énergies renouvelables ou les technologies à haute efficacité énergétique. Les articles constitutionnels «pour l'encouragement des énergies renouvelables» (redevance promotionnelle) et «relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement» (redevance promotionnelle) créent les conditions nécessaires.

## Toute l'Europe libéralise ses marchés de l'électricité

La Grande-Bretagne, l'Allemagne et les pays scandinaves ont déjà entièrement libéralisé leurs marchés. Dans l'ensemble de l'Europe, le secteur de l'électricité enregistre un changement structurel rapide, semblable à celui qu'ont connu les télécommunications: les réseaux électriques, exploités jusqu'ici sous un régime de monopole, sont mis à la disposition de tiers («Third Party Access»). A l'avenir, les acheteurs d'électricité pourront choisir dans toute l'Europe leur fournisseur de courant.

quent d'être négligés. Si les centrales hydrauliques ne sont plus en mesure d'assumer elles-mêmes les investissements, les coûts qui en résulteront devront finalement être pris en charge par les collectivités publiques (cantons, communes, caisses de pension ayant accordé des crédits).

→ C'est pourquoi la **redevance promotionnelle** prévoit l'octroi de prêts aux centrales en difficulté pour leurs investissements non amortissables (INA).

### ● Suppression d'emplois dans le secteur de l'électricité:

Deuxièmement, il faut craindre que l'ouverture du marché de l'électricité n'entraîne de nombreuses suppressions d'emplois (jusqu'à 30 %) dans ce secteur. En Allemagne, où cette étape est passée, quelque 25 % d'emplois ont déjà été supprimés dans la branche de l'électricité. Et d'autres suppressions sont attendues.

→ La **redevance promotionnelle** soutient le renouvellement de la force hydraulique à raison d'au moins 110 millions de francs par année, et diminue ainsi les risques pour l'emploi.

### ● Baisse des prix de l'électricité

Troisièmement, les prix de l'électricité

## Des aides temporaires pour les centrales hydrauliques menacées

La redevance promotionnelle est limitée à 10 ans (15 ans au maximum, sur prolongation). Elle fournira au moins 110 millions de francs par année pour le maintien et la rénovation de la force hydraulique. Ces fonds permettront d'aider les centrales hydrauliques temporairement hors d'état de procéder aux amortissements nécessaires. Le Conseil fédéral désignera les cas exceptionnels ayant droit à ces prêts.

baisseront de 3 à 5 centimes par kilowattheure. Economiser l'électricité et recourir aux énergies renouvelables sera par conséquent moins intéressant. Les importations de courant bon marché produit par des centrales à l'étranger augmenteront.

→ C'est pourquoi il faut assurer à la force hydraulique indigène et aux autres énergies renouvelables un avantage financier au moyen de la **redevance en faveur de l'environnement**.

→ En outre, on encouragera la commercialisation d'appareils et d'installations électriques à haute efficacité à travers la **redevance promotionnelle**.

Grâce à ces deux projets, l'énergie bon marché sera produite de façon plus écologique et utilisée de manière plus rationnelle.

## Centrales hydrauliques en péril

Le barrage valaisan de la Grande Dixence, dont les installations ont été récemment agrandies, pose un sérieux problème: la société d'exploitation estime à quelque 330 millions de francs les investissements, non amortissables (INA). L'endettement se monte à 1,4 milliard de francs, dont 1,2 milliard sous forme d'obligations aux mains de communes et de caisses de pension. Ce sont donc les collectivités publiques qui doivent supporter le risque lié à ces investissements.

On évalue à quelques centaines de millions de francs l'ensemble des INA des centrales hydrauliques suisses.

## Dix Fiches Energie

Une série de 10 «Fiches Energie» traite de tous les aspects de l'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (redevance en faveur de l'environnement) et de l'article constitutionnel pour l'encouragement des énergies renouvelables (redevance promotionnelle)

- N° 1 Promotion de l'énergie du soleil, du bois et de l'eau
- N° 2 Taxer l'énergie – réduire les charges salariales
- N° 3 Dix réponses à des questions souvent posées
- N° 4 Politique actuelle de la Suisse en matière d'énergie
- N° 5 Pour soutenir l'économie et stimuler l'innovation
- N° 6 Pour un environnement sain et un climat intact
- N° 7 Une chance pour les régions
- N° 8 Redevance promotionnelle: des efforts consolidés
- N° 9 Bon pour le porte-monnaie, bon pour la qualité de vie
- N° 10 Libéraliser oui, mais pas sans mesures connexes

Les Fiches Energie (Fact Sheets) se trouvent, avec d'autres documents et informations, sous: [www.admin.ch/bfe/zukunft](http://www.admin.ch/bfe/zukunft)

**Adresse utile** (information et commande de matériel)  
Office fédéral de l'énergie, Monbijoustrasse 74,  
3003 Berne, section Information:  
tél. 031 323 22 44, fax: 031 323 25 10.  
E-mail: [office@bfe.admin.ch](mailto:office@bfe.admin.ch)